

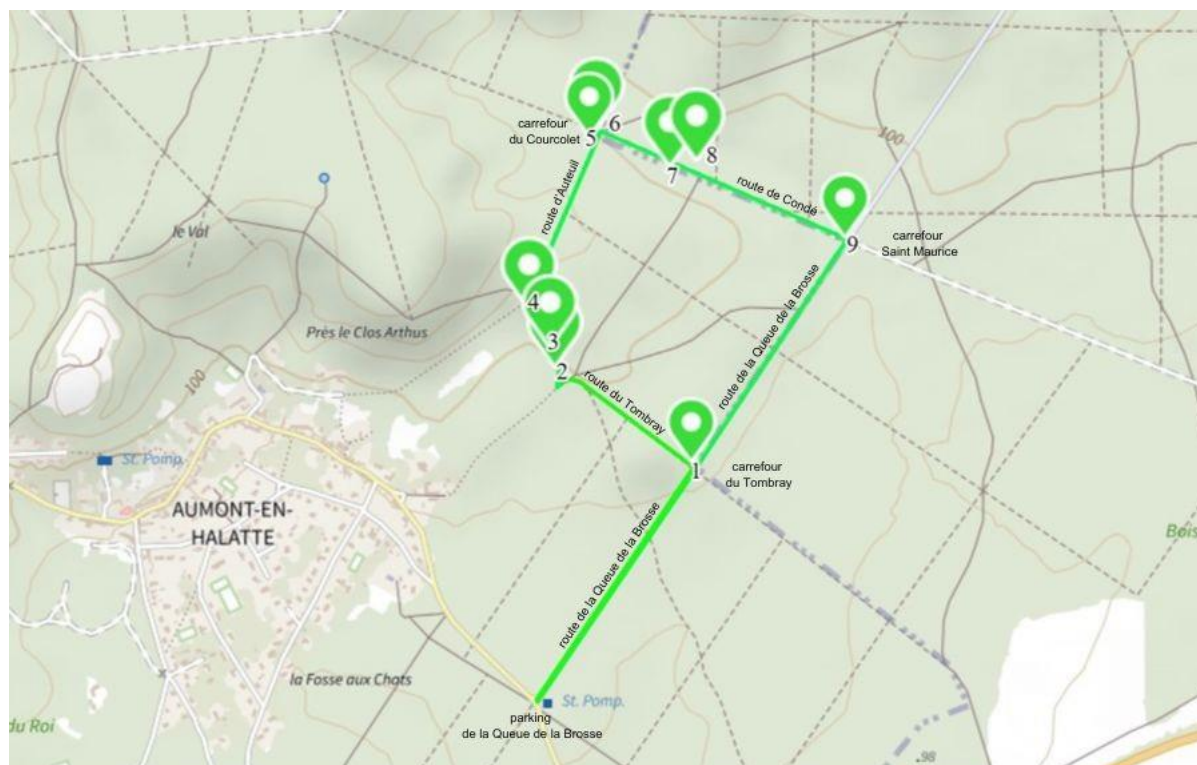
Circuits de découverte des bornes armoriées du Mont Alta en Forêt d'Halatte



1-Circuit du Courcolet

Ce circuit permet de découvrir 6 bornes armoriées, avec 4 armoiries différentes, délimitant le Bois de Fosses ayant appartenu au connétable Anne de Montmorency et borné par lui en 1540. Il permet aussi de voir 3 des poteaux de la forêt d'Halatte mis en place depuis le XVIIIème siècle.

Départ :	Parking du carrefour de la Queue de la Brosse sur la route d'Aumont-en-Halatte vers Senlis par la forêt, à 300m après le panneau de sortie d'Aumont-en-Halatte.
Durée :	1h30mn
Distance :	3,2km
Dénivelé :	Quasiment plat
Nature des chemins :	70% route goudronnée ou carrossable 30% chemin de terre dont 100m boueux par temps humide autour du poteau du Courcolet
Difficulté :	Aucune difficulté de marche, sauf peut-être les zones boueuses.
Points d'intérêt :	6 bornes armoriées et 3 poteaux



Détail du parcours

Prendre la route de la Queue de la Brosse vers le nord-est jusqu'au carrefour du Tombray à 600m

1 Poteau du Tombray



La route de la Queue de la Brosse est l'une des « nouvelles routes faites par ordre du roy » au XVII^{ème} siècle, longue et rectiligne « pour les commodités de la chasse ». Elle apparaît sur les cartes dès 1695. Elle reliait le prieuré de Saint Christophe au nord au lieu-dit de la Queue de la Brosse au sud. « Queue » désigne une partie boisée allongée, et « brosse » des broussailles ou taillis. Jadis, la plus grande partie de la forêt d'Halatte était couverte de taillis. Le carrefour du Tombray, à l'intersection de la route de la Queue de la Brosse et de la route du Tombray, date du XVIII^{ème} siècle et apparaît sur la carte de Delavigne en 1724. L'origine du nom de ce lieu-dit viendrait de tombelle, butte en terre ou en pierre élevée au-dessus de sépultures, et correspondrait à un tumulus néolithique au nord de Senlis, dont la trace a été perdue.

Prendre à gauche à 90° la route du Tombray. Continuer jusqu'au mur d'une propriété privée à 350m et se diriger vers l'angle du mur légèrement sur la gauche. La première borne du circuit est le long du mur, proche de l'angle.

2 Borne armoriée à 4 faces, 3 armoiries



Cette borne est à la jonction de 4 parcelles, comme le montre le relief sur le dessus de la borne. Les armoiries des propriétaires font face à leur parcelle. Il s'agit, au nord-ouest, du connétable Anne de Montmorency, le Bois de Fosses. A l'est, reconnaissable à la croix des Templiers, on trouve la commanderie de Laigneville, ancienne commanderie du Temple. Au sud l'évêché de Senlis est identifié par le S de Senlis, entouré de deux fleurs de lys (ville royale) et barré verticalement par la crosse de l'évêque. Concernant la parcelle au sud-ouest, la face de la borne ne porte aucune marque car il ne s'agit pas d'une parcelle forestière, mais du territoire de la commune d'Aumont-en Halatte. La date de mise en place de ces bornes, 1540, est gravée sur la face de la commanderie de Laigneville.

Revenir sur le chemin et longer le mur vers le nord sur 50m. La deuxième borne est le long du mur.

3 Borne armoriée à 2 faces, une seule armoirie



Le relief supérieur de la borne dessine la limite de la parcelle qui prend un angle de 30° vers le nord. La face le long du chemin présente la date de 1540 et les armoiries du connétable Anne de Montmorency : dans l'écu un écartelé de 4 fois 4 alérions (petits aigles utilisés en héraldique) commémorant des victoires des Montmorency ; au-dessus de l'écu, un tortil, la couronne de baron, titre d'Anne de Montmorency en 1540 ; autour de l'écu, le collier de l'ordre de Saint-Michel, coquilles entrelacées avec, en médaillon, l'archange Saint Michel terrassant le dragon. Enfin, de part et d'autre de l'écu, le glaive de connétable de France, reconnaissable aux fleurs de lys sur le pommeau. Anne de Montmorency est nommé connétable de France par François Ier en 1538. Plus haute distinction, du royaume, le connétable représente le roi et porte son épée.

Revenir sur le chemin et longer le mur vers le nord sur 80m. La troisième borne est le long du chemin, sur la droite.

4 Borne armoriée à 2 faces, une seule armoirie



Cette borne est différente de la précédente, plus haute et plus droite. Plusieurs ateliers ont travaillé à la réalisation de ces bornes pour satisfaire une demande importante sur une période de temps courte.

Elle présente sur la face à l'opposé du chemin la date de 1540 et les armoiries du connétable Anne de Montmorency. Sur l'autre face, l'écusson vide n'a jamais été gravé, puisqu'il s'agit, non pas d'une parcelle forestière, mais du territoire de la commune d'Aumont-en-Halatte.

Cette borne était fortement penchée et a fait partie de la campagne de redressement des bornes armoriées réalisée en novembre 2023, grâce à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis et au soutien financier du Rotary Club de Senlis, et qui a permis de la voir aujourd'hui dans sa position d'origine.

Arrivé à l'angle du mur, au croisement, prendre la route d'Auteuil sur la droite, vers le nord-est, et poursuivre jusqu'au carrefour du Courcolet à 380m.

5 Poteau du Courcolet



La famille d'Auteuil est apparentée à celle des Condé depuis le XVIIème siècle, et les princes de Condé sont en charge de la capitainerie d'Halatte au moment de la création de cette route.

Le poteau du Courcolet, à l'intersection des routes d'Auteuil et de Condé, figure sur l'Etat des Forests de 1733 avec l'orthographe « court collet ».

L'entretien, la rénovation et la sauvegarde de ces poteaux historiques est assurée par l'APTF, Association des Poteaux des Trois Forêts, sur les forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville.

La quatrième borne du circuit est dans la partie nord-est du carrefour.

6 Borne armoriée à 3 faces, 2 armoiries lisibles, la troisième est trop abîmée



La borne est à la jonction des trois parcelles. On reconnaît les armoiries du connétable de Montmorency et de l'évêché de Senlis. La troisième armoirie est celle de l'abbaye Saint-Vincent, mais trop abîmée pour être lisible. On la retrouvera sur les bornes suivantes.

Cette borne se situait à l'origine au milieu du carrefour du Courcolet, à l'intersection de la route de Condé et de la route d'Auteuil, ou, plus exactement, elle a vraisemblablement servi de point de repère pour le tracé de ces routes puis, une fois le carrefour créé, elle a été déplacée pour être remplacée par un poteau, plus visible de loin. Mise sur le côté du carrefour, elle a été mal repositionnée car le relief de la partie supérieure ne correspond plus aujourd'hui aux limites des anciennes parcelles forestières et est décalé d'environ 90°.

A partir du carrefour, prendre la route de Condé, vers le sud-est, la perpendiculaire à droite de la route par laquelle vous êtes venus. La cinquième borne du parcours se trouve à 160m sur la droite, le long du chemin, prise dans un arbre.

7 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



En bordure de la route de Condé, et facilement remarquée par les promeneurs, cette borne est emblématique de cet ensemble car elle est au 1/3 prise dans un chêne beaucoup plus jeune qu'elle. Elle est presque rectangulaire, avec un dessus plat, provenant apparemment d'un autre atelier de tailleurs. La face sud présente les armoiries du connétable et la date de 1540. Sur la face nord, les armoiries de l'abbaye Saint Vincent de Senlis, abbaye royale fondée par Anne de Kiev, épouse d'Henri 1er, sont constituées de trois fleurs de lys, emblème de la royauté, et trois roses représentant les vertus théologiques : foi, espérance et charité. Deux palmes, symbole des martyres, partent de la fleur de lys la plus en bas. L'écusson est traversé par la crose de l'abbé encadrée des lettres S et V.

Poursuivre 40m la route de Condé, la sixième borne est sur la gauche à 20m du chemin.

8 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne avait été déterrée et couchée sur le sol. Elle a fait l'objet d'une remise en place lors de la campagne de redressement des bornes en novembre 2023. Sa position a préalablement été définie par un géomètre en prenant en compte les autres bornes. On voit bien l'alignement de ces deux bornes qui sont visibles de l'une à l'autre. Elle est très évasée vers le bas avec un sommet arrondi. Encore une nouvelle forme de borne d'un autre atelier de tailleurs de pierre. Les armoiries du connétable de Montmorency et la date de 1540 sont sur la face sud, qui était contre terre et, de ce fait, remarquablement bien conservées. La face nord, partiellement cassée, présente les armoiries de l'abbaye Saint-Vincent.

Revenir sur la route de Condé. 100m plus loin se trouvait une borne, qui a probablement été déplacée lors du tracé des routes aux XVIIème et XVIIIème siècle, et dont la face avec les armoiries du connétable de Montmorency, qui ressemble beaucoup à la borne précédente, se trouve au Musée de la Vénerie de Senlis, dans la salle sur la forêt d'Halatte.

Poursuivre encore 260m jusqu'au carrefour Saint-Maurice.

9 Poteau Saint-Maurice



Le carrefour Saint-Maurice est à l'intersection de la route de Condé et de la route de la Queue de la Brosse. Il date du XVIIIème siècle et apparaît sur la carte de 1724, en même temps que la route de Condé. Le carrefour tire son nom des bois de Saint-Maurice sur lesquels il se trouve. Ces bois appartenaient au prieuré Saint-Maurice de Senlis, créé par Saint Louis en 1262, dans l'enceinte du palais royal.

Prendre sur la droite la route de la Queue de la Brosse. Le parking est à 1.200m. Fin du circuit.

Amis randonneurs et visiteurs, la nature est fragile : aidez-nous à la protéger !

Suivez et faites respecter ces quelques conseils :

- Je ne gare pas ma voiture n'importe où, j'utilise les parkings indiqués.
- Lors de mes balades, je reste sur les sentiers.
- Je respecte les propriétés privées.
- J'évite de laisser des traces, j'emporte mes déchets.
- J'apprends à ne pas faire du bruit.
- Je ne cueille pas de plantes, certaines sont protégées et j'évite de manger les fruits des bois (risque de maladies).
- Si je suis accompagné d'un animal, je le tiens en laisse pour ne pas gêner les animaux sauvages et les autres promeneurs.
- Je ne donne pas à manger aux oiseaux d'eau, ça les rend malades.
- Je suis tolérant et courtois avec les personnes que je rencontre.
- En période de chasse d'octobre à mars, dans les parcelles chassées, je respecte les panneaux et les consignes des chasseurs. Les forêts domaniales ne sont pas chassées le dimanche.
- Je suis vigilant et compréhensif en traversant des chantiers forestiers, ils permettent la gestion de la forêt.
- Je m'équipe en fonction de la météo, je me munis de cartes, jumelles, loupes et je pars à la découverte.
- Je n'allume pas de feu, les risques d'incendie sont réels.
- Je suis très attentif à proximité des pistes d'entraînement des chevaux de course. Je reste en retrait et les laisse passer.
- Je privilégie les transports en commun et le covoiturage pour me rendre sur le lieu de mon excursion et en revenir.